



## Assemblée générale

Distr. générale  
4 septembre 2012

Français seulement

---

### Conseil des droits de l'homme

#### Vingt et unième session

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,  
politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris  
le droit au développement**

**Exposé écrit\* présenté conjointement par France Libertés –  
Fondation Danielle Mitterrand, organisation non  
gouvernementale dotée du statut consultatif spécial,  
Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les  
peuples, organisation non gouvernementale sur la liste**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[24 août 2012]

---

\* Exposé écrit publié tel quel, dans la langue reçue, sans avoir été revu par les services d'édition.

## **Violence et violation des droits humains en territoire Mapuche (Chili)\*\***

Lors de l'examen périodique universel du Chili en 2009 par le Conseil des Droits de l'Homme, les Etats membres ont invité le Gouvernement chilien à « exiger une plus grande responsabilité face aux abus policiers et veiller à ce que les autorités civiles enquêtent et jugent ces abus. » (A/HRC/12/10, point 42)

Par ailleurs, lors de cette même session, l'Etat chilien a aussi été invité à « intensifier ses efforts pour reconnaître les droits des indigènes et les inclure effectivement dans la structure juridique et administrative de l'Etat, et à traiter les revendications foncières des peuples et communautés autochtones par le biais d'un processus effectif de dialogue et de négociation » (A/HRC/12/10, point 65).

Malgré ces recommandations et la volonté maintes fois proclamée des autorités chiliennes de les faire siennes, l'année 2012 a été marquée par une explosion de la violence policière en territoire Mapuche, et particulièrement dans la commune d'Ercilla, située à 650 kilomètres au Sud de Santiago.

Depuis la seconde moitié des années 1990 un processus pacifique de revendications de terres Mapuche, aujourd'hui entre les mains de grandes entreprises forestières (Forestal Mininco et Bosque Arauco principalement) et de propriétaires terriens installés dans la zone au cours du XXe siècle a été enclenché.

Déplorablement, les communautés Mapuche de la zone ont vu s'abattre sur elles une forte répression, marquée par la recrudescence de la présence policière au sein des communautés et de nombreuses opérations de police dans les communautés au cours desquelles les forces de l'ordre font usage de gaz lacrymogènes, malgré la présence de personnes âgées, de femmes et d'enfants, tirent à la carabine sur des cibles au hasard et font preuve de brutalités physiques, insultes et humiliations gratuites envers une population vulnérable et inoffensive.

Dans la commune d'Ercilla, au cours de ces dix dernières années, on dénombre deux Mapuche (Jaime Collio Mendoza et Alex Lemun) exécutés par la police lors d'expulsions de terres réalisées par la police.

En 2012, plusieurs communautés ont été particulièrement affectées par la violence policière déclenchée en réponse aux revendications foncières et aux occupations pacifiques de terres qu'elles ont menées. Les communautés revendiquant leurs droits se voient harcelées de manière permanente par les forces de l'ordre chiliennes.

Le 7 Juin 2012, une opération de police dans la communauté de Wente Winkul Mapu, justifiée par un mandat d'arrêt à l'encontre de deux de ses membres, s'est soldée par plusieurs arrestations et sept blessés, dont des mineurs et une personne âgée. L'une des personnes arrêtées, Erik Montoya, a été tabassée gratuitement une fois neutralisée par la police.

Le 20 Juillet 2012, suite à une plainte déposée par la communauté, la Cour suprême a considéré que, durant cette opération, la police avait fait un « usage excessif de la force » et qu'« elle avait agi en dehors du cadre de l'ordre judiciaire régissant son intervention ». Malgré cette sentence, aucune des autorités en charge de cette opération n'a été

---

\*\* Terre et Liberté pour Arauco, an NGO without consultative status, also shares the views expressed in this statement.

sanctionnée. Le Procureur en charge de l'opération, Luis Chamorro Diaz, continue à exercer dans la zone et à diligenter des opérations de police similaires.

Le 23 Juillet 2012, alors que la communauté Ignacio Queipul de Temucuicui occupait pacifiquement une propriété revendiquée depuis plusieurs années, la police a procédé à l'expulsion violente des membres de la communauté. Certains d'entre eux sont hospitalisés à Collipulli en raison des blessures résultant de cette opération. Quelques heures plus tard, alors que les membres de leurs familles se rendaient pacifiquement à l'hôpital pour manifester leur soutien, la police leur a tiré dessus à la carabine, blessant un enfant de douze ans et un autre de seize ans.

Au-delà de cet épisode, la situation des enfants Mapuche vivant dans les communautés en conflit est particulièrement préoccupante. A plus d'une reprise, ils ont été l'objet de brutalités policières ou encore d'agressions par des particuliers. De nombreux rapports de psychologues travaillant dans la zone ont insisté sur la vulnérabilité psychique des enfants Mapuche générée par le climat de violence sévissant dans la région qui entrave leur plein épanouissement. C'est pour cette raison que plusieurs femmes Mapuche ont décidé d'occuper à la fin du mois de Juillet l'antenne de l'UNICEF à Santiago, afin d'alerter les organismes en charge de la protection de l'enfance à travers le monde quant à la situation de violation des droits de l'enfant en territoire Mapuche, et notamment « le droit d'être protégé contre les influences nocives, les mauvais traitements et l'exploitation » reconnu par la Convention relative aux droits de l'enfant.

Ces deux récits, empruntés à l'actualité récente, représentent des cas extrêmes de la violence policière en territoire Mapuche, mais ils n'en révèlent pas moins la politique répressive adoptée par les autorités chiliennes pour faire face aux revendications territoriales Mapuche, peuple reconnu par la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail dont l'Etat chilien est signataire depuis 2009, tout comme la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones, adoptée en 2007 par l'Assemblée Générale de l'ONU.

En effet, au lieu de négocier et dialoguer avec les communautés qui revendiquent le droit à la jouissance de leur territoire ancestral, les autorités chiliennes préfèrent répondre par l'intimidation policière et la persécution judiciaire. Plusieurs défenseurs des droits du Peuple Mapuche sont actuellement confrontés à des procès où ils sont accusés, sur la base de témoignages anonymes, de tentatives d'homicides ou d'incendies de camions. Le plus souvent, ces procès aboutissent à des non-lieu en l'absence de preuves réelles, bien que les accusés puissent être maintenus en prison préventive pour une période allant jusqu'à deux ans.

Face à l'escalade de la violence dans la zone d'Ercilla, le Président chilien, Sebastian Piñera, a convoqué un « sommet de la sécurité » à Santiago, le 26 Juillet 2012, réunissant le Ministre de l'Intérieur, l'Intendant de la neuvième région, ainsi que les Procureurs national, régional et le Chef de la police chilienne. Il y a été décidé notamment d'augmenter le contingent de police dans la région, particulièrement en matière de renseignements, l'implantation d'un nouveau commissariat aux abords des communautés recensées comme conflictuelles et le transfert de technologies policières dans la zone de conflit (arrivée d'un nouvel hélicoptère et d'un avion militaire).

Ce paradigme sécuritaire, associé à des politiques inefficaces de réduction de la pauvreté, qualifiées d' « asistencialistas » par les communautés Mapuche, dépasse les frontières de la commune d'Ercilla et fait office de principale réponse aux revendications Mapuche.

A titre d'exemple, le 29 juillet 2012, les membres de la communauté Francisco Quereban, située dans la commune de Padre Las Casas, manifestaient leur mécontentement devant l'indifférence des autorités face à leur demande d'amélioration des chemins ruraux reliant leur communauté aux principaux axes routiers de la région. La police a réprimé brutalement

la manifestation en aspergeant d'eau les participants. Le Lonko (chef communautaire) de la communauté, âgé de 68 ans, a été violemment jeté à terre par la puissance du jet d'eau utilisé par la police. Il se trouve actuellement dans le coma, entre la vie et la mort.

### **Recommandations**

- Les autorités chiliennes doivent cesser de répondre aux revendications territoriales mapuche par la répression policière et judiciaire et engager un processus de négociation avec les communautés Mapuche mobilisées pour la récupération de leurs terres afin de rendre effectifs les droits du peuple mapuche reconnus par la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones, et notamment le droit au territoire reconnu en son article 26 : « Les peuples autochtones ont le droit aux terres, territoires et ressources qu'ils possèdent et occupent traditionnellement ou qu'ils ont utilisés ou acquis. »
- Lors de son Examen Périodique Universel, l'Etat chilien s'est dit prêt à recevoir les différents mandataires du système des Nations Unies. Compte tenu de la situation d'extrême tension qui prévaut actuellement dans la commune d'Ercilla, et des violations graves et persistantes des droits humains de la part des autorités chiliennes, nous nous joignons à l'initiative de plusieurs députés chiliens d'inviter le Haut Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'Homme à envoyer au Chili des observateurs internationaux afin qu'ils constatent la situation de violence et de violation des droits humains en territoire Mapuche, et puissent faire les recommandations opportunes afin d'y mettre fin.

---